

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Pagination continue.

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. IX.

MONTRÉAL, JUIN 1890.

N<sup>o</sup> 2.

## SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires — Nominations diverses — Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, séance du 8 mai 1890. — Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1888-89. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: La Fleur et le Soleil — Peu, mais bien — L'éducation du système nerveux par la gymnastique et les jeux — Exercices de mémoire et de récitation — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger, Corrections — Exercices de calcul. — LECTURE POUR TOUS: La Conscience — Aidons-nous — Donnez — Quelques pensées sur les Livres et la Lecture — Mon petit doigt me l'a dit — La province de Québec — Variétés. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.

**Avis des éditeurs.** — Nous prévenons nos abonnés désireux de profiter des avantages de nos primes gratuites, que ces primes seront accordées *uniquement* à ceux qui paieront leur abonnement pour 1890-91, **avant le 1er août prochain.**

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Joseph Roy, Joseph Hurtubise et Etienne Lafleur, syndics des écoles dissidentes de Leslie, dans le comté de Pontiac.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire.*

Détacher de la municipalité scolaire de "Saint-Polycarpe," dans le comté de Soulanges, le "village de la Station du Coteau," et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Municipalité du village de la Station du Coteau," avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du dix février 1887.

L'avis donné aux fins de l'érection ci-dessus, dans la *Gazette Officielle* des 5 et 12 avril dernier 1890, devant être considéré comme nul.

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Demande de formation d'une nouvelle municipalité scolaire.*

Détacher de la municipalité du canton d'Egan, dans le comté d'Ottawa, le territoire suivant, savoir: les rangs 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et 10, y compris les rangs de la "Rivière de l'Aigle," et les lots Nos 10, 11 et 12 du rang A, et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Ste-Philomène d'Egan."

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire.*

Détacher de la municipalité scolaire de "Whitton," dans le comté de Compton, le territoire suivant, savoir:

1<sup>o</sup> Borné à l'ouest par la grande ligne de séparation entre les parties nord-est et sud-ouest du canton de Whitton, laquelle ligne traverse les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rangs "Otter-Brook," entre les lots 63 et 64; 2<sup>o</sup> Au nord, par le canton de "Winslow"; 3<sup>o</sup> A l'est par les cantons d'Aylmer et de Gayhurst; 4<sup>o</sup> Au sud, par les limites de la municipalité scolaire du village de Mégantic, *i. e.* la ligne de division entre les rangs 10 et 11 nord-est de "Whitton," depuis les lots 1 à 9 inclusivement, et la ligne entre les lots 9 et 10 des rangs 11 et 12 A nord-est de "Whitton," et l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Sainte-Cécile de Whitton."

### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Délimitation de municipalité scolaire.*

Annexer à la municipalité scolaire de la "paroisse" de Lachine, comté Jacques-Cartier, la concession connue sous le nom de "Côte Saint-Paul," dans la paroisse de la Côte Saint-Paul, comté d'Hochelaga.

Les avis donnés dans les numéros de la *Gazette Officielle*, des 30 novembre, 7 décembre, et ceux des 14 et 21 décembre dernier (1889), devant être considérés comme nuls.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 9 mai dernier (1890), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Berthier, canton Prévost—MM. Olivier Sirois, Thomas Lefebvre, Edmond Brulé, Félix Goyette et George Neveu.

*Syndics d'écoles.*

Comté de Pontiac, Portage-du-Fort—M. David R. Barry, avocat, en remplacement de M. Cusack P. Roney, décédé.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 8 de mai dernier (1890), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Rimouski, paroisse de Rimouski—M. Achille Lavoie, en remplacement de M. Jean-Bte. Banville, qui a quitté la municipalité.

*Syndics d'écoles.*

Comté de Stanstead, Hatley—MM. Joseph Douillard et Ambroise Godreau, en remplacement de MM. Honoré Courtemanche et Théodule Leblanc, qui ont quitté la municipalité.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 10 de mai dernier (1890), d'annexer à la municipalité scolaire de Sainte-Blandine, érigée par arrêté en Conseil du 14 novembre 1873, les dix premiers lots des premier, deuxième, troisième et quatrième rangs du canton Neigette, dans le comté de Rimouski, ainsi que le quatrième rang de la seigneurie de Rimouski, et alors toute la paroisse de Sainte-Blandine continuera à former la municipalité scolaire de Sainte-Blandine, et que l'arrêté en Conseil du 14 novembre 1873 soit amendé en conséquence.

*Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Côte St-Paul de Jacques-Cartier" :*

- 1° La concession connue sous le nom de "Côte St-Paul," dans le comté de Jacques-Cartier;
- 2° La concession connue sous le nom de "Côte St-Paul," dans le comté d'Hochelaga.

Les avis donnés dans les numéros de la *Gazette Officielle* des 30 novembre, 7, 14 et 21 décembre derniers et 10 mai courant devant être considérés comme nuls.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 21 de mai dernier (1890), de nommer M. Ferdinand Turgeon, commissaire d'écoles pour la municipalité de Beaumont, comté de Bellechasse, en remplacement de M. Alfred Roy, qui a quitté la municipalité.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par un arrêté en date du 12 de mai dernier 1890, de révoquer l'ordre en conseil No 105, en date du 18 de mars dernier, détachant de la cité de Montréal un certain territoire et l'annexant, pour les fins scolaires, à la municipalité de "Sainte-Cunégonde," dans le comté d'Hochelaga, et, en conséquence les limites des deux municipalités restent telles qu'elles étaient avant la dite annexion.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Erection de municipalité scolaire. (Article 1973, S. R. P. Q.)*

AVIS.

Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de "Sainte-Marie Solomée," dans le comté de Montcalm, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation d'érection, pour les fins civiles, du 27 décembre 1888, la dite érection ne devant prendre effet que le premier juillet 1890.

*Avis de demande d'annexion et d'érection de municipalités scolaires.*

DESCRIPTION des diverses municipalités scolaires de la paroisse Saint-Laurent, qui devront former chacune une municipalité scolaire séparée.

*Municipalité scolaire de la Côte Saint-Laurent.*

La municipalité scolaire de la Côte Saint-Laurent comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants aux plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse, du lot No 257 au lot No 366 inclusivement, et du lot No 620 au lot No 2630 inclusivement, et borné comme suit vers le nord-ouest partie par la municipalité scolaire du village Saint-Laurent ci-après décrite et partie par les terres de la paroisse du Sault-au-Récollet, vers le nord-est par les terres de la dite paroisse du Sault-au-Récollet, vers le sud-est par les terres des villages de Saint-Louis du Mile-End, Outremout, et de la Côte des Neiges, et vers le sud-ouest par la dite municipalité du village Saint-Laurent ci-après décrite.

*Municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Liesse.*

La municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Liesse comprendra toute cette partie

de la paroisse Saint-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants aux plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse, les lots numéros 485, 492, 493, du lot No 501 au lot 505 inclusivement, le lot No 507, du lot No 509 au lot No 515 inclusivement, du lot No 550 au lot No 573 inclusivement, et borné comme suit, à savoir: vers le nord-ouest par les municipalités scolaires de la Côte de Notre-Dame de Vertu et de la Côte Saint-François ci-après décrites, vers le nord-est par la municipalité scolaire du village Saint-Laurent ci-après décrite, vers le sud-est par les terres de la Côte Saint-Luc, et vers le sud-ouest par les terres de la Côte de Notre-Dame de Liesse faisant partie de la paroisse de Lachine.

*Municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Vertu.*

La municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Vertu comprendra toute cette partie de la paroisse de St-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants, aux plans officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse: les lots Nos 182, 183, 189, 190, 191, 192, 194, toute la partie sud-est du lot No 195 jusqu'au trait-carré du lot No 197, les lots Nos 195, 201, 203, toute la partie sud-est des lots Nos 205 et 206, jusqu'au trait-carré du lot No 204, toute la partie sud-est du lot No 210, jusqu'au trait-carré du lot No 214, les lots Nos 211, 212, 213, 217 et 218, le lot No 484, du lot No 486 au lot No 491 inclusivement, du lot No 494 au lot No 500 inclusivement, et les lots Nos 506 et 508, et borné comme suit, à savoir: vers le nord-ouest par les municipalités scolaires du bas et du haut de la Côte St-Louis ci-après décrites, vers le nord-est par la municipalité scolaire du village St-Laurent ci-après décrite, vers le sud-est par la municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Liesse ci-dessus décrite, et vers le sud-ouest par la municipalité scolaire de la Côte St-François, ci-après décrite.

*Municipalité scolaire de la Côte St-François.*

La municipalité scolaire de la Côte St-François comprendra toute cette partie de la paroisse St-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants aux plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse: du lot No 141 au lot No 181 inclusivement et les lots Nos 184, 188 et 193, et bornée comme suit, à savoir: vers le nord-ouest partie de la municipalité scolaire du haut de la Côte St-Louis ci-après décrite, et partie par les terres de la paroisse de la Pointe-Claire, vers le nord est par la municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Vertu ci-dessus décrite, vers le sud-est partie par la municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Liesse ci-dessus décrite, et partie par toutes les terres de la dite Côte de Liesse faisant partie de la paroisse de Lachine, et vers le sud-ouest par les terres de la paroisse de la Pointe-Claire.

*Municipalité scolaire du haut de la Côte St-Louis.*

La municipalité scolaire du haut de la Côte St-Louis comprendra toute cette partie de la paroisse St-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants aux plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse: le lot No 102 du lot No 104 au lot No 140 inclusivement, du lot No 185 au lot No 187 inclusivement, tout la partie nord-ouest du lot No 195, jusqu'au trait-carré du lot No 196, les lots Nos 195a, 195b, 195c, 197, 198, 199, 200, 204, 207, toute la partie nord-ouest des lots Nos 205 et 206 jusqu'au trait-carré du lot No 204, et borné comme suit, à savoir: vers le nord-ouest par la rivière des Prairies, vers le nord-est par la municipalité scolaire du bas de la Côte St-Louis ci-dessus décrite, vers le sud-est par les municipalités scolaires de la Côte de Notre-Dame de Vertu et de la Côte St-François, ci-dessous décrites, et vers le sud-ouest par les terres de la paroisse de Ste-Geneviève.

*Municipalité scolaire du bas de la Côte St-Louis.*

La municipalité scolaire du bas de la Côte St-Louis comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants aux plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse: les lots Nos 42, 43, 71 et 72, les parties sud-est des lots 73, 77, 78 et 82 du lot No 83 au lot No 101, les lots Nos 103, 208, 209, toute la partie nord-ouest du lot No 210 jusqu'au trait-carré des lots Nos 214, 216 et 219, puis les lots Nos 214, 216, 219, 220, 223, 224, 227, 228, 229 et 232, et bornée comme suit, à savoir: vers le nord-est par la municipalité scolaire de Cartierville ci-dessous décrite, vers le sud-est par la municipalité scolaire du village Saint-Laurent ci-dessus décrite et par la municipalité scolaire de la Côte de Notre-Dame de Vertu ci-dessus décrite, et vers le sud-ouest par la municipalité scolaire du haut de la Côte Saint-Louis, ci-dessus décrite.

*Municipalité scolaire de Cartierville.*

La municipalité scolaire de Cartierville comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants, aux plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse, les lots Nos 1 et 2, du lot No 4 au lot No 10 inclusivement, du lot No 13 au lot No 18 inclusivement, la partie nord-ouest du lot No 19 appartenant à Hormidas Lagacé, du lot No 20 au lot No 41 inclusivement, du lot No 44 au lot No 70 inclusivement, les lots Nos 74, 75, 76, 80 et 86, et toute la partie nord-ouest des Nos 73, 77, 78 et 82; bornée au sud-est par une ligne droite partant de l'angle sud-est du lot No 70, et se terminant au milieu de la limite entre les lots Nos 82 et 83, et borné comme suit, à savoir: vers le nord-ouest par la rivière des Prairies, vers le nord-est par les terres de la paroisse du Sault-au-Récollet, vers le sud-est par la municipalité scolaire du village Saint-Laurent ci-après

décrite, et vers le sud-ouest par la municipalité scolaire du bas de la Côte Saint-Louis.

*Municipalité scolaire du village Saint-Laurent.*

La municipalité scolaire du village Saint-Laurent comprendra toute cette partie de la paroisse Saint-Laurent renfermant les terres connues et désignées sous les numéros suivants au plan officiel et livre de renvoi pour la dite paroisse, les lots Nos 3, 11, 12, la partie sud-est du lot No 19 appartenant aux représentants de Louis Cousineau, toute la partie sud-est du lot No 26 en arrière des parties du dit lot appartenant à MM. Cousineau et Pepin respectivement, les lots Nos 221, 222, 225, 226, 230, 231 du lot No 233 au lot No 237 inclusivement, du lot No 239 au lot No 266 inclusivement, les lots Nos 364 et 365 du lot No 367 au lot No 483 inclusivement, et du lot No 574 au lot No 618 inclusivement, et bornée comme suit, à savoir: vers le nord-ouest partie par les municipalités scolaires du bas de la Côte Saint-Louis et de Cartierville ci-dessus décrites, et partie par les terres de la paroisse du Sault-au-Récollet, vers le nord-est par la municipalité scolaire de la Côte Saint-Laurent ci-dessus décrite, vers le sud-est partie par les terres du village de la Côte des Neiges et par les terres de la Côte Saint-Luc, et vers le sud-ouest par les municipalités scolaires des Côtes de Notre-Dame de Liesse et de Notre-Dame de Vertu ci-dessus décrites.

GÉDÉON OUMET,  
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Sainte-Rose de Watford," dans le comté de Dorchester, le territoire désigné comme suit, savoir;

Le rang C du canton de Watford, et dans les 1er et IIe rangs du dit canton, depuis et y compris le lot No 38 jusqu'au canton Langevin.

Dans les IIIe et IVe rangs de Watford, depuis et y compris le lot No 31 jusqu'au canton Langevin.

Dans le Ve rang de Watford, depuis et y compris le lot No 16 jusqu'au canton Langevin.

Dans le VIe rang de Watford, depuis et y compris le lot No 21 jusqu'au canton Langevin.

Dans le VIIe rang de Watford, depuis et y compris le lot No 25 jusqu'au canton Langevin.

Dans les IVe, Ve et VIe rangs du canton Langevin, depuis Watford jusqu'au lot No 41 inclusivement.

Dans le canton Ware, la partie sud-est des rangs I, II, III et IV depuis le lot No 31 inclusivement jusqu'au canton Langevin.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE  
LA PROVINCE DE QUEBEC.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

Montréal, 8 mai 1890.

Examinateurs: { H. ASPINWALL HOWE, M.A.L.L.D.  
L'ABBÉ VERREAU, LL. D.  
L'ABBÉ LAFLAMME, S. Th. D.  
J. H. PETRY, M.A.

FRANÇAIS.

- 1 Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée,
- 2 Sous le faix du fagot aussi bien que des ans
- 3 Gémissant et courbé, marchait à pas pesants,
- 4 Et tâchait de gagner sa chaumine enfumée.
- .....
- 5 Il appelle la mort. Elle vient sans tarder.
- 6 Lui demande ce qu'il faut faire.

(LAFONTAINE 1, 16.)

1. Donnez la signification des mots *pauvre, ramée*, 1er vers, *faix, fagot*, 2e v., *gagner*, 4e v.
2. Faites voir, d'après le 1er vers, que certains adjectifs changent de signification en changeant de place par rapport au substantif. Donnez d'autres exemples.
3. A quelles espèces de mot appartient *tout* en général?—dans le premier vers?
4. Tel qu'il est employé ici, est-il toujours invariable? Donnez la règle.
5. Quelle espèce de locution est *aussi bien que*?
6. Indiquez les verbes a) actifs ou transitifs; b) neutres ou intransitifs; c) impersonnels; d) irréguliers.
7. Quelle est la règle relative aux verbes terminés au présent de l'infinitif par *eler*, comme *appeler*?
8. Quelles espèces de compléments sont à *pas pesants, sans tarder*?
9. Comment le poète peut-il prêter l'action et la vie à la mort? N'y a-t-il pas une contradiction dans les termes?
10. Appréciez l'extrait au point de vue littéraire, et faites voir que, pour en détruire la beauté, il suffirait de changer certains mots de place.

- 1 La commune s'allait séparer du Sénat.
- 2 Les mécontents disaient qu'il avait tout l'empire.

- 3 Le pouvoir, les trésors, l'honneur, la dignité;  
 4 Au lieu que tout le mal était de leur côté,  
 5 Les tributs, les impôts, les fatigues de guerre.  
 (LAFONTAINE, III, 2.)

11. *S'allait*, 1er vers, est-il un verbe réfléchi? Donnez la règle de l'emploi du pronom réfléchi.

12. Quel est le rôle grammatical des mots contenus dans le 3e vers?—dans le cinquième?

13. Que signifient *l'honneur, les honneurs, la dignité, les dignités*?

14. Le sens du 3e vers demande-t-il le singulier ou le pluriel de ces mots?

LE BOURGEOIS GENTILHOMME.

(Les candidats sont priés de lire d'abord ce qui suit.)

“ Quel est le plus blâmable d'un bourgeois sans esprit et vain qui fait sottement le gentilhomme ou du gentilhomme fripon qui le dupe? Dans cette pièce, ce dernier n'est-il pas l'honnête homme? N'a-t-il pas pour lui l'intérêt? et le public n'applaudit-il pas à tous les tours qu'il fait à l'autre?”

(J.-J. ROUSSEAU.)

1. Quel est le personnage qui cherche ainsi à faire le gentilhomme? En quoi est-il ridicule? Dans quelles scènes principalement?

2. Quel est le gentilhomme fripon? Comment dupe-t-il l'autre? Est-il vrai qu'il excite l'intérêt et la sympathie? Pourquoi?

3. Dans cette pièce, quels sont les caractères pour lesquels on éprouve de la sympathie? Motivez votre réponse.

DORANTE, MADAME JOURDAIN, ETC., III, 3.

1 *D.*—Mademoiselle votre fille, où est-elle, que je ne la vois point?

2 *Mad. J.*—Mademoiselle ma fille est bien où elle est.

3 *D.*—Comment se porte-elle?

4 *Mad. J.*—Elle se porte sur ses deux jambes.

5 *D.*—Ne voulez-vous point, un de ces jours, venir voir avec elle le ballet et la comédie que l'on fait chez le roi?

6 *Mad. J.*—Oui, vraiment, nous avons fort envie de rire; fort envie nous avons.

4. Quel est le sens de *que*, 1re ligne?

5. Indiquez toutes les figures de grammair et de littérature qui se trouvent dans cet extrait. Quel cachet donnent-elles successivement au dialogue?

FOR ENGLISH-SPEAKING CANDIDATES.

*Translate into English.*

1 En disant ces paroles, son regard était farouche et ses yeux étincelants; il semblait voir d'autres objets que ceux qui paraissaient devant lui; son visage était enflammé; il était troublé et hors de lui-même; ses cheveux étaient hérissés, sa bouche écumante, ses bras levés et immobiles. 2 Sa voix émue était plus forte qu'aucune voix humaine; il était hors d'haleine et ne pouvait tenir en fermé au dedans de lui l'esprit divin qui l'agitait.—TÉLÉMAQUE, IX.

1. Ecrire au singulier, *paroles, yeux, cheveux, bras.*

2. Indiquer les adjectifs qualificatifs contenus dans la phrase 2.

3. Justifier l'orthographe de *étincelants, hérissés*, phrase 1.

4. Conjuguer au passé défini et au futur simple *voir* et *tenir*.

5. Donner un adjectif de la même famille de mots que *cheveux, voix*;—un nom de la même famille que *immobiles, émue, humain, divin*.

6. Dire à quelles parties du discours appartiennent *regard, farouche, devant, et, sa, hors de, plus, tenir, au dedans de*.

1. Write the singular of *paroles, cheveux, yeux, bras.*

2. Point out all the qualificative adjectives contained in the 2nd sentence.

3. Give reason for the orthography of *étincelants, paraissaient, hérissés*, in the first sentence.

4. Conjugate in the past tense and first future *voir* and *tenir*.

5. Give adjectives, one of each, cognate with *cheveux, voix*;—nouns, one of each, belonging to the same family as *immobiles, émue, humain, divin*.

6. State to what parts of speech belong *regard, farouche, devant, et, sa, hors de, plus, tenir, au dedans de*.

*Translate into French.*

CAUSES AND EFFECTS.

A counsellor dying much in debt, his creditors seized his goods for the purpose of paying themselves. The property however not being sufficient to satisfy

their demands, one of them expressed great surprise that a lawyer should leave so few effects. "It could not be otherwise," replied another, "seeing he had so few causes."

ENGLISH.

For English-speaking Candidates.

MONTREAL, THURSDAY, 8TH MAY, 1890.

N. B.—Candidates must answer in both sections A and B of this Paper.

(A) SHAKSPEARE'S RICHARD III

1. In this Play, chronology is sacrificed to dramatic effect, particularly in the early part. Comment on some of the anachronisms.

2. In the classical Drama, *Unity of Action* was much insisted on. What is the main action of this Play, and what are three minor and subsidiary actions?

3. Edward is the name of different characters in this tragedy, so also Margaret and Elisabeth. Distinguish these by stating the *parentage* of each and one fact regarding each.

4. What is the meaning of the following words found in *Richard III*:—*timeless deaths—widow-dolour—my counsel's consistory—nonage—a parlous boy—cousin—a week of teen.*

5. Explain the allusions made in:—

(a) Poor Clarence did forsake his father Warwick.

(b) Who passed, methought, the melancholy flood,

With that grim ferry-man whom poets write of.

(c) He dreamt to-night the boar had razed his helm.

Quote from the Play passages which illustrate (c).

6. Quote six of the most striking lines in Clarence's dream.

(B) ENGLISH GRAMMAR.

1. Define the terms *abstract* and *concrete* as applied to Nouns. Give examples of the use of the one for the other. Also examples of the former being used in the plural.

2. Analyse the last three lines of the

following, and parse all the words *italicised*.

Blow, *blow* thou winter *wind* !  
Thou art not so unkind.

As man's *ingratitude* :

*Thy* tooth is not *so* keen

Because thou *art* not *seen*,

Although thy breath *be* rude.

3. Correct errors, where found, in the following, and explain the nature, of the errors:—

(a) He has ate no food nor drank no wine this two days.

(b) Many writers employ their wit in propagating of vice.

(c) That is the man whom I perceived was in fault.

4. What parts of speech may each of the following words be:—*round, close, stone* ? Compose short sentences which shall illustrate the differences of their use.

5. Analyse and derive the following words, noting the force of each component part: *Hillock, particle, steamlet, strength, martyrdom, chronicle, viscount.* Distinguish between *deprecate* and *deprecate*; *verbal* and *verbose*; *feminine* and *effeminate*; *later* and *latter*.

(Pour ceux qui parlent français.)

1. Traduisez, *sans changer la construction, quand cela ne sera pas nécessaire*:—

(A) In tracing the early history of a man like Columbus, whose actions have had a vast effect on human affairs, it is interesting to notice how much has been owing to external influences, how much to an inborn propensity of the genius. In the latter part of his life, when, impressed with the sublime events brought about through his agency, Columbus looked back upon his career with a solemn and superstitious feeling, he attributed his early and irresistible inclination for the sea, and his passion for geographical studies, to an impulse from the Deity preparing him for the high decrees he was chosen to accomplish.

(B) For three days they stood in this direction, and the further they went the

more frequent and encouraging were the signs of land. Flights of small birds of various colors, some of them such as sing in the fields, came flying about the ships, and then continued toward the south-west, and other were heard also flying by in the night. The barge which floated by was fresh and green, as if recently from land, and the air, Columbus observes, was sweet and fragrant as April breezes in Seville.

2. Quand le comparatif et le superlatif de l'adjectif se forment-ils par les terminaisons—*er* et *est*? Quand se sert-on des adverbes *more* et *most*?

Donnez le comparatif et le superlatif des adjectifs:—*early, late, solemn, small, little*; et des adverbes *much, recently*.

3. Ecrivez par ordre, à la première personne du singulier, le prétérit et la participle passé des verbes:—*bring, choose, stand, go, come, fly, sing, bind*.

4. Les prépositions sont quelquefois employées en anglais comme adverbes. Indiquez-en un ou deux exemples dans les extraits ci-dessus.

5. Faites connaître (a) les adjectifs de la même famille de mots que, *history, influence, effect, life, study, day, south*; (b) les noms de même famille que, *solemn, high, choose, sing*; (c) les verbes de *solemn, impulse various, sweet*.

6. Traduisez, par des idiotismes anglais, les phrases suivantes:—

- (a) Votre fenêtre ne donne-t-elle pas sur la rue?
- (b) Vous avez beau dire; ils en viendront aux mains.
- (c) Il ne s'agit pas de jouer, mais d'étudier.
- (d) Vous l'avez emporté sur vos concurrents.
- (e) Cet habit lui va bien. N'est-ce pas?

LATIN.

1. Traduisez sans changer la construction, quand cela ne sera pas nécessaire.

(A) Loci natura erat hæc, quem locum nostri castris delegerant. Collis ab summo æqualiter declivis ad flumen Sabim, quod suprâ nominavimus, vergebat. Ab eo flumine pari acclivitate collis nascebatur

adversus huic, et contrarius, passus circiter ducentos infimâ aertus, ab superiore parte silvestris; ut non facillè introrsus perspicì posset.

CÆSAR, Liv. II., ch. 18.

(B) Ecce! autem gemini a Tenedo, tranquilla [per alta, (Horresco referens) immensis orbibus angues Incumbunt pelago, pariterque ad littora tendunt: Pectora quorum inter fluctus adrecta jubæque Sanguineæ exsuperant undas; pars cetera pontum Ponè legit, sinuantque immensa volumine terga. VIRGIL, ÆN., Liv. II., vss. 203-208.

(C) Tyrrhena regum progenies, tibi Non ante verso lenè merum cado Cum flore, Mæcenas, rosarum et Pressa tuis balanus capillis Jamdudum apud me est. Eripe te moræ. HORACE, Ode 29, Liv. III.

2. Traduisez:—

- (a) In castra venerunt sui purgandi causa. Expliquez cette construction.
- (b) Per pedes trajectus lora tumentes. Qu'y a-t-il de particulier dans la construction de ce vers?
- (c) Illo licente, contra liceri audebat nemo. Expliquez l'allusion.
- (d) Hoc tibi erit dolori. Expliquez ces datifs.

3. Mettez en Latin:—

- (a) Cinq, cinq fois, cinq pour chacun. Cinqüièmement.
  - (b) Sur le haut de l'arbre.
  - (c) Auguste naquit (nascor) le 23 septembre.
  - (d) Vous ne savez pas (nescio) qui je suis.
  - (e) Je reviens de Rome, et j'irai à Athènes.
4. Donnez les féminins correspondants à: nepos, socer, avus.
5. Donnez cinq noms, quels qu'ils soient, qui ne s'emploient qu'au pluriel.
6. Donnez les genres de, virus, vulgus, margo. Déclinez: Paterfamilias, Locus, Dea.

BELLES-LETTRES.

1. DE LA SATIRE:—a) définition, b) style qui lui convient,—c) conditions pour qu'elle soit utile aux mœurs.

2 SOPHOCLE, TITE-LIVE, DRYDEN, SÉVIGNÉ:—a) pays et b) époque où ils ont vécu;—c) genre dans lequel ils ont écrit;—d) titre d'un des principaux ouvrages de chacun d'eux.

1 SATIRE. — a) Give a definition of Satire as a branch of literature. — b) What style is best suited to it? — c) What

conditions must be observed in order it may conduct to morality.

SOPHOCLES, LIVIUS, DRYDEN, SÉVIGNÉ: State—*a*) their birth places and—*b*) the epoch when they flourished, —*c*) the style in which they wrote,—*d*) the title of one principal work of each.

### HISTOIRE.

1. Décrivez les évènements principaux de la guerre du Péloponèse.

2. Quelle était l'étendue, et quelles étaient les divisions principales de l'empire romain, à la mort de l'empereur Auguste?

3. (*a*) Quelles sont les guerres dans lesquelles la France a pris part sous le règne de Louis XIV?

(*b*) Donnez les raisons de la guerre de la succession d'Espagne.

4. Donnez les causes qui amenèrent la révolte des colonies américaines contre l'Angleterre.

5. A quel résultat la politique du Cardinal Richelieu tendait-elle au Canada?

### PHILOSOPHIE.

1. Démontrer qu'il est permis à l'autorité politique d'infliger la peine de mort. Que doit-on penser de l'abolition de cette peine?

2. D'où vient directement l'autorité sociale? Démontrer la réponse.

3. L'ignorance concomitante et consécutive détruit-elle le volontaire? Démontrer la réponse.

4. Exposer le système de Lamennais sur la certitude. Démontrer sa fausseté.

5. Qu'est-ce que le scepticisme? Est-il possible?

6. Définir les expressions suivantes: Liberté de conscience; droit *ad rem*, *in re*; volontaire *in se*, *in causa*; certitude objective et subjective; doute positif et négatif.

1. Prove that political authority is al-

lowed to inflict capital punishment. What must be thought of the abolition of that punishment?

2. Whence does social authority directly come? Prove the answer.

3. Does concomitant and consequent ignorance destroy voluntary? Prove the answer.

4. Expose Lamennais' system concerning certainty. Prove that it is false.

5. What is scepticism? It is possible?

6. Define the following expressions: Liberty of conscience; right *ad rem*, *in re*; voluntary *in se*, *in causa*; objective and subjective certainty: positive and negative doubt.

### GÉOGRAPHIE.

1. Quels sont les principaux tributaires du Saint-Laurent placés sur sa rive sud? Indiquer le cours général de chacun d'eux.

2. Nommer les capitales des pays ou états suivants et indiquer leur position: Nouveau-Brunswick, Colombie anglaise, Equateur, New-York, Louisiane, Chili, Perse, Japon, Turquie et Grèce.

3. Quelles sont les principales montagnes de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne? Indiquer la direction générale des chaînes.

4. Quel est le gouvernement des états suivants: Suède, Russie, Autriche, Italie, France, Pérou, Mexique et Brésil?

5. Quelles sont les bornes de l'Égypte, et où sont placées les sources du Nil?

1. Which are the principal tributaries of the St-Lawrence on its south shore? Point out the general course of each of them.

2. Name the capital cities of the following countries and give their position: New-Brunswick, British Columbia, Equator, New-York, Louisiana, Chili, Persia, Japan, Turkey and Greece.

3. What are the principal mountains of England, France and Spain? Show the general direction of the ranges.

4. What is the government of the following countries: Sweden, Russia, Austria, Italy, France, Mexico, Peru and Brazil?

5. What are the boundaries of Egypt, and where are the sources of the Nile?

PHYSIQUE.

1. Condensateurs, leur théorie.

2. Microscope composé, parties essentielles, marche des rayons lumineux.

3. Comment mesure-t-on la hauteur des montagnes par la température de l'ébullition de l'eau?

4. Décrire une méthode acoustique pour mesurer le nombre des vibrations qui correspond à un son donné.

5. Lois des oscillations du pendule; ses principaux usages.

1. Condensers, their theory.

2. Compound microscope, its essential parts, march of the luminous rays.

3. How do you measure the height of mountains by the temperature of boiling water?

4. Describe one acoustic method to measure the number of vibrations corresponding to a given sound.

5. Laws of the oscillations of the pendulum; its principal uses.

Nous n'avons pu nous procurer les questions sur l'Arithmétique, l'algèbre et la géométrie. Cependant, ce que nous publions ici suffira, croyons-nous, pour donner aux futurs aspirants à l'étude de la médecine une assez juste idée de la manière dont se font les examens.

(LE DIRECTEUR).

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, 15 décembre 1889.

A l'honorable C.-A.-E. GAGNON,

Secrétaire de la Province.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'année scolaire 1888-89.

APERÇU GÉNÉRAL.

Les tableaux qui suivent vous donneront un aperçu général assez complet de l'état de l'Instruction publique dans la province de Québec, pendant l'année scolaire 1888-89.

	Catholiques.	Protestants.	Totaux.
Municipalités sous contrôle des commissaires.....	823	169	992
Municipalités sous contrôle des syndics.....	63	141	204
Totaux.....	886	310	1,196
Maisons d'école appartenant aux commissaires ou syndics.....			4,587
Maisons d'école louées par les commissaires ou syndics.....			422
Maisons employées pour des écoles indépendantes.....			359
Totaux.....			5,318
Maisons en bois.....			4,691
Maisons en briques.....			342
Maisons en pierre.....			285
			5,318

## STATISTIQUE SCOLAIRE GÉNÉRALE.

	Ecoles sous contrôle des commissaires ou syndics.		Ecoles indépendantes subventionnées par le gouvernement.		Ecoles indépendantes non subventionnées.		Total.
	Catholiques.	Protestants.	Catholiques.	Protestants.	Catholiques.	Protestants.	
<b>ÉCOLES : —</b>							
Ecoles élémentaires.....	3,379	989	113	.....	97	31	4,846
Ecoles modèles.....	302	88	71	5	17	.....	474
Académies.....	29	18	2	1	16	12	151
Ecoles normales.....	.....	.....	15	.....	2	.....	3
Collèges classiques catholiques.....	.....	.....	.....	2	.....	4	17
Collèges protestants.....	.....	.....	1	2	1	.....	6
Universités.....	.....	.....	4	1	.....	.....	4
Ecoles des sourds-muets et des aveugles.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5
Ecoles des arts et manufactures.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11
<b>Totaux.....</b>	<b>4,110</b>	<b>995</b>	<b>206</b>	<b>15</b>	<b>133</b>	<b>47</b>	<b>5,517</b>
<b>ÉLÈVES : —</b>							
Ecoles élémentaires, élèves catholiques.....	145,811	3,297	.....	.....	7,576	26	156,710
“ “ protestants.....	724	25,360	.....	.....	17	761	26,862
Ecoles modèles, élèves catholiques.....	31,280	126	10,281	10	2,491	.....	44,168
“ “ protestants.....	78	2,708	66	423	10	.....	3,285
Académies, élèves catholiques.....	9,224	1,105	10,064	20	3,193	14	22,620
“ “ protestants.....	24	3,046	87	221	234	737	4,349
Ecoles normales, élèves catholiques.....	.....	.....	183	.....	.....	.....	183
“ “ protestants.....	.....	.....	.....	101	.....	.....	101
Collèges, élèves catholiques.....	.....	.....	3,808	.....	720	.....	4,528
“ “ protestants.....	.....	.....	29	49	.....	140	218
Universités, élèves catholiques.....	.....	.....	358	.....	306	.....	664
“ “ protestants.....	.....	.....	.....	697	.....	.....	697



TABLEAU STATISTIQUE DE L'INSPECTION DES ECOLES.

Noms des inspecteurs.	Délimitation des districts d'inspection.	Nombre d'écoles.		Total des écoles.		Nomb. d'élèves dans les écoles.		Total des élèves
		Sous-compté.	Indépendantes.	Sous-compté.	Indépendantes.	Sous-compté.	Indépendantes.	
Beaulieu, Théophile	Les comtés de Kamouraska et de Téniscouata.	42	232	243	8,197	829	9,026	
Bégin, Désiré	Le comté de Rimouski, et les municipalités de Cap-Chatte et de Ste-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé.	37	147	182	5,431	562	5,993	
Béland, Pierre-Ferd.	Le comté de Lotbinière, et Ste-Julie, St-Calixte, Ste-Anastasio, N.-D. de Lourdes, Inverness Ouest et le canton Nelson, comté de Mégantic.	23	138	142	4,473	271	4,744	
Belcourt, J.-G.-Ephrem	Les comtés de Nicolet et d'Yamaska.	37	216	231	8,450	915	9,365	
Bouchar, Célestin	Les comtés de Belchasse, Montmagny et l'Islet.	35	196	206	6,917	586	7,503	
Braut, Calixte	Le comté de Jacques-Cartier et les écoles catholiques des comtés de Soulanges et de Vaudeuil.	28	100	113	4,658	2,388	7,046	
Demers, J.-B.	Les comtés de Napierville, Iberville et St-Jean, et les écoles catholiques de Havelock et Huntingford, dans le comté de Huntingdon.	33	148	159	6,220	1,272	7,492	
Dupuis, Jos.-Cyprien	Les comtés de Montcalm et de l'Assomption, et Lanoraie et Lavaltrie, dans le comté de Berthier.	29	123	134	5,627	980	6,607	
Fontaine, Adolphe	Les comtés de Joliette et de Berthier, excepté les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie.	29	132	145	6,333	1,186	7,519	
Gay, Auguste	Les écoles catholiques des comtés d'Ottawa et de Pontiac.	55	171	173	8,458	146	8,604	
Gronclin, Louis	Les écoles catholiques des comtés de la Laprairie, Beauharnois, Château-guay, et celles de St-Anicet et Ste-Barbe, dans le comté de Huntingdon; les écoles protestantes de St-Joachim, Ste-Martine et St-Antoine, dans le comté de Châteauquay, et celles de St-Etienne et de St-Clément, dans le comté de Beauharnois.	34	150	188	9,024	824	9,848	
Hubbard, Henry	Les écoles protestantes des comtés de Drummond, Richmond, Sherbrooke et Shefford; celles de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska, et celles de Magog, dans le comté de Stanstead.	41	161	168	4,494	371	4,865	
Lefebvre, David	Les comtés de Champlain et les écoles de Deschambault, Portneuf, Grou-dines, Cap-Santé, St-Alban, St-Casimir, St-Ubalde et N.-D. des Anges, dans le comté de Portneuf.	28	158	162	6,948	373	7,321	
Lévesque, Is-Nérée	Les comtés d'Arthabaska et de Drummond.	28	186	193	6,484	620	7,104	
Lippens, Bernard	Les comtés de Chambly, Richelieu et Verchères.	35	132	145	7,223	1,481	8,704	
Lucier, Ludger	Les écoles catholiques du comté de Bonaventure.	15	54	57	2,283	156	2,439	
Lyster, Rév. Wm. Gore	Les écoles protestantes des comtés de Gaspé et de Bonaventure.	25	44	44	1,137	.....	1,137	
Magrath, Bolton	Les écoles protestantes des comtés de Pontiac et d'Ottawa.	46	105	110	3,824	115	3,939	
McGown, J.-G.-W.	Les comtés d'Hochelega et de Laval, et les écoles catholiques de la cité de Montréal.	40	96	155	18,106	12,960	31,066	

McGregor, James.....	Les écoles protestantes des comtés de Huntingdon, Hochelaga, Soulanges et Vaudreuil; celles de la cité de Montréal; celles de Lachute, St-André, Chatham, Grenville, Wentworth, Arundel, Harrington et Gore, comté d'Argenteuil; celles de Valleyfield et de St-Louis de Gonzague, comté de Beauharnois; celles de Howick, Ormstonet St-Jean-Chrysostôme, comté de Châteauguay; celles de St-Lambert, comté de Chambly, et celles de Lacolle, comté de St-Jean.....	57	197	18	215	11,800	1,036	12,836
Nantel, J.-Pacifique.....	Les comités de Terrebonne et des Deux-Montagnes; les écoles catholiques de St-Faustin, St-Jovite, Arundel, Grenville, Chatham, St-André et Lachute, et les écoles catholiques et protestantes du Mille-Îles et du canton Morin, comté d'Argenteuil.....	56	168	12	180	7,306	1,081	8,387
O'Brien, Frs-H.....	Les écoles des côtes du Labrador, et celle du comté du Saguenay.....	28	23	.....	23	1,214	.....	1,214
Paquet, Daniel.....	Les Îles de la Madeleine.....	5	11	1	12	545	84	629
Parker, John.....	Les écoles protestantes de la cité de Québec et des comtés de Québec, Port-neuf, Lévis, Mégantic, Dorchester et Lotbinière.....	34	77	9	86	2,203	243	2,446
Picard des Trois-Maisons.....	Les comités de Rouville et de St-Hugues, St-Ephrem d'Upton, St-Liboire, St-Dominique, Ste-Rosalie, St-Simon et St-Pie, dans le comté de Bagot.....	37	196	14	210	9,122	1,664	10,786
Prémont, Joseph.....	Le comté de Montmorency, et les écoles catholiques de la cité de Québec, de St-Sauveur et de St-Roch-Nord.....	20	94	51	145	8,433	4,821	13,254
Roy, Pierre-Antoine.....	Les écoles du comté de Québec, celles de St-Augustin, Pointe-aux-Trembles, Ecureuil, Ste-Catherine, Ste-Jeanne de Neuville, St-Basile, St-Raymond et St-Bernardin, dans le comté de Portneuf.....	21	92	8	100	4,855	604	5,459
Ruel, Pierre-Joseph.....	Les écoles catholiques des comtés de Brome, Missisquoi, Stanstead et Sherford, et celles de St-Théodore, St-André d'Acton et d'Acton-Vale, dans le comté de Bagot.....	48	182	10	192	6,886	804	7,690
Savard, Edouard.....	Le comté de Chicoutimi.....	28	116	4	120	4,492	435	4,927
Stenson, M.-Thomas.....	Les écoles catholiques des comtés de Sherbrooke, Compton, Richmond et Wolfe; celles de St-Sophie et de St-Ferdinand, dans le comté de Mégantic; celles de Lambton, St-Sébastien, Ste-Agnès et St-Samuel, dans le comté de Beauce.....	56	245	6	251	7,496	659	8,155
Tanguay, Amédée.....	Le comté de Beauce, moins les municipalités de Lambton, St-Sébastien, Ste-Agnès et St-Samuel; les municipalités de St-Patrice et de St-Sylvestre, dans le comté de Lotbinière; celles du Sacré-Cœur de Marie, de Leeds-Est, de St-Alphonse de Thetford et de St-Adrien d'Irlande, dans le comté de Mégantic.....	23	186	6	192	6,139	314	6,453
Taylor, Rév. Ernest M.....	Les écoles protestantes des comtés de Brome et de Missisquoi.....	20	152	7	159	4,848	227	5,075
Tétreault, Ambroise.....	La ville de Trois-Rivières, et les comités de Maskinongé et St-Maurice.....	22	117	15	132	5,900	1,040	6,940
Thompson, William.....	Les écoles protestantes des comtés de Wolfe, Compton et Stanstead, moins celle de Magog.....	26	188	3	191	4,441	169	4,610
Tremblay, Thomas.....	Les écoles catholiques du comté de Gaspé, excepté celles de Cap-Chatte et de Ste-Anne des Monts.....	37	61	.....	61	2,287	.....	2,287
Tremblay, Thomas.....	Le comté de Charlevoix.....	15	73	8	81	2,810	349	3,159
Vien, George-Stanislás.....	Les comtés de Lévis et de Dorchester.....	28	178	6	184	6,769	1,203	7,972
	Totaux.....	947	4,121	330	4,451	189,036	38,607	227,643

TABLEAU STATISTIQUE sur l'état de l'instruction publique dans la province de Québec.—Comparaison entre les années 1853 et 1888-89.

	Année 1853.	Année 1888-89.	Augmentation.
Nombre de municipalités.....	429	1,196	767
“ de maisons d'école.....	1,556	5,318	3,762
“ d'écoles élémentaires.....	2,199	4,846	2,647
“ d'élèves dans les écoles élémentaires..	97,198	183,572	86,374
“ d'écoles modèles.....	120	474	354
“ d'élèves dans les écoles modèles.....	7,807	47,463	39,646
“ d'académies.....	19	151	132
“ d'élèves dans les académies.....	1,169	4,532	3,363
“ de collèges classiques catholiques.....	14	23	9
“ d'élèves dans les collèges classiques...	2,110	4,746	2,636
“ total d'institutions d'éducation.....	2,352	5,517	3,165
“ “ d'élèves.....	108,284	266,116	157,832
“ d'élèves lisant bien.....	27,367	209,259	181,892
“ “ écrivant.....	50,072	223,736	173,664
“ “ apprenant la grammaire.....	22,359	115,859	93,500
“ “ “ l'analyse.....	4,412	115,859	111,447
“ “ “ l'arithmétique...	30,729	219,710	188,981
“ “ “ l'histoire.....	3,738	115,995	109,257
“ “ “ la géographie.....	12,185	94,342	82,137
“ “ “ le dessin.....	.....	105,271	.....
“ “ “ l'agriculture.....	.....	37,200	.....
“ d'hommes enseignant.....	808	1,757(a)	949
“ de femmes enseignant.....	1,404	7,185	5,781
“ d'instituteurs diplômés.....	682	333	dimin. 349
“ d'institutrices diplômées.....	51	4,346	4,295

SOMMES DÉPENSÉES POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Montant des octrois du gouvernement.....	\$109,730 65	\$ 408,021 00	\$ 298,290 35
“ payé par les contribuables.....	\$165,348 20	\$1,064,418 00	\$ 898,569 80
Total des sommes dépensés pour l'instruction publique.....	\$275,578 85	\$1,472,439 00	\$1,196,860 15

(a) Ce nombre comprend les instituteurs des écoles publiques, ainsi que les professeurs des écoles normales, collèges, universités, etc.

SOMMES DÉPENSÉES POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN 1888-89.

MONTANTS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.	\$	cts.	\$	cts.
(Subventions ordinaires.)				
Education supérieure.....	78,410	00		
Ecoles publiques .....	160,000	00		
Ecoles dans les municipalités pauvres.....	8,000	00		
Ecoles normales.....	42,000	00		
Inspections des écoles.....	89,825	00		
Instituteurs mis à la retraite.....	8,000	00		
Livres de récompense.....	6,000	00		
Conseil de l'Instruction publique .....	2,000	00		
Département de l'Instruction publique.....	28,436	00		
			362,671	00
(Subventions spéciales.)				
Sommes votées pour venir en aide aux collèges, couvents, sociétés, etc. (Voir détails : Tableau B, à la page 298 du Rapport).....	45,350	00		
			45,350	00
MONTANTS PAYÉS PAR LES CONTRIBUABLES.				
Taxe annuelle.....	841,072	00		
Taxes spéciales.....	81,909	00		
Rétributions mensuelles.....	141,337	00		
			1,064,318	00
Total (a).....			1,472,439	00

INSPECTION DES ÉCOLES

Je crois devoir attirer votre attention, d'une manière toute spéciale, sur la nécessité urgente d'une nouvelle délimitation des districts d'inspection scolaires.

J'ai fait faire, par un des officiers de mon département, un travail très précis et très élaboré sur les résultats donnés par notre inspection des écoles que je considère, quoi que plusieurs en pensent, être la cheville ouvrière de notre système scolaire, Ce travail accompagné de cartes de la province de Québec sur lesquelles sont tracées les limites de chaque circonscription d'inspection, mettront le

gouvernement et les comités du Conseil de l'Instruction publique à même de se rendre un compte exact de cette importante question.

La somme de travail exigée des inspecteurs est tellement considérable et peu en rapport avec le temps et les moyens qu'ils ont pour l'accomplir, qu'on a lieu d'être surpris des résultats obtenus.

Le tableau ci-après donne un aperçu des devoirs qui incombent à chacun de ces fonctionnaires :

(a) Ce montant ne comprend pas la plus grande partie des sommes considérables dépensées par les institutions scolaires indépendantes.

Si l'état ci-dessus montre l'étendue du territoire que chaque inspecteur doit parcourir pour se rendre dans les municipalités scolaires placées sous son contrôle, s'il fait voir le nombre des écoles qu'il doit visiter et celui des élèves qui fréquentent ces écoles, il ne tient pas compte du plus ou moins de difficultés des communications et ne mentionne pas les autres obligations multiples qui sont attachées à sa charge, telles que la préparation des bulletins d'inspection, du rapport annuel et du grand tableau statistique qui l'accompagne, la tenue des enquêtes et une foule d'autres travaux supplémentaires qui leur sont demandés journellement par mon département.

Avec les obligations qui leur incombent actuellement, il est presque matériellement impossible à un certain nombre d'inspecteurs de remplir les devoirs que les règlements scolaires leur imposent relativement aux visites d'inspection.

Car, si on retranche sur les 365 jours de l'année :

Les dimanches.....52

Les congés de semaine.....52

Les vacances.....45

Les fêtes et les congés extra..20

Perte de temps pour cause de maladie, mauvais temps, etc.....30

Soit.....199 jours,  
il ne reste plus que 166 jours ouvrables.

Si maintenant de ces 166 jours les inspecteurs d'écoles catholiques défalquent encore 45 jours pour se conformer au règlement du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui les oblige à ne pas commencer leur tournée d'inspection avant le 15 d'octobre, il ne leur reste que 121 jours pour faire leur visites, qui doivent être, comme l'on sait, de pas moins de deux heures pour les écoles modèles et les académies.

Avec l'état de choses existant, notre système d'inspection, tout en ayant pro-

duit des résultats très appréciables, n'en est pas moins susceptible de quelques améliorations.

Pour en arriver à un degré d'efficacité plus complet, deux projets se présentent, dignes l'un et l'autre d'être étudiés et discutés.

Le premier consisterait à former de nouveaux districts d'inspecteurs avec des traitements analogues à ceux qui leur sont accordés maintenant; le second, celui qui, à mon sens, produirait les meilleurs résultats, aurait pour objet de ranimer les districts d'inspection de façon à ce que le travail de chaque inspecteur fût autant que possible également réparti et d'ajouter, à un traitement fixe, une rémunération quelconque pour la visite de chaque école faite suivant les règlements imposés par les comités du Conseil de l'Instruction publique.

Il est évident que les inspecteurs d'écoles ne sont pas suffisamment rétribués. Les frais de voyage de leur tournée d'inspection, surtout des inspecteurs protestants dont les districts sont plus étendus à cause du peu de densité de la population protestante, absorbent une grande partie de leur traitement qui n'a pas varié d'une manière sensible depuis le jour où le système d'inspection scolaire a été inauguré dans cette province, quoique la vie ait considérablement augmenté et que le travail qu'on les oblige de faire ait plus que doublé.

J'espère que le gouvernement voudra bien prendre en sa sérieuse considération cette question de l'inspection des écoles qui est digne, à tous égards, d'intérêt et mérite d'attirer son attention.

#### LE TRAVAIL DE BUREAU

Depuis plusieurs années, le travail fourni par les employés de mon département a augmenté dans des proportions considérables, comme il est facile de le

constater en jetant un coup d'œil sur l'état comparatif ci-après :

Le nombre des dossiers a augmenté de plus d'un quart.

Le chiffre des lettres officielles qui, étant envoyées en réponse à des informations demandées de toutes les parties de la province sur des questions de loi ou d'administration scolaires exigent souvent des recherches et une étude particulières, représente actuellement une moyenne de plus de vingt-cinq lettres par jour.

La quantité des reçus préparés et expédiés prouve le surcroît d'ouvrage que l'administration du fonds de pensions de retraite a imposé aux officiers préposés à la comptabilité, en surplus de celui occasionné par l'accroissement des affaires générales de mon département.

Le travail de l'employé chargé du soin de la papeterie et des livres de prix a augmenté dans les proportions considérables.

Et à cela je dois ajouter les mille et un travaux spéciaux que doivent faire, en sus de ceux auxquels les obligent leurs devoirs journaliers, l'officier chargé particulièrement du dépouillement des bulletins des inspecteurs d'écoles catholiques, et de communiquer aux commissaires, syndics, secrétaires-trésoriers ou instituteurs selon le cas, les instructions qui leur sont adressées pour la bonne administration des affaires scolaires, et l'employé qui, en outre de la correspondance anglaise dont il est chargé, travaille d'une manière aussi utile qu'intelligente sous la direction du secrétaire anglais de mon département.

ÉTAT COMPARATIF DES OPÉRATIONS DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

	du 1er janv. au 31 déc. 1886.	du 17 sept. 1888 au 17 sept. 1889.	Augmen- tation.	Diminution.
Nombre de dossiers nouveaux.....	3,025	3,987	962	.....
Nombre de lettres reçues.....	4,810	6,798	1,988	.....
Nombre de lettres officielles expédiées.....	4,849	6,895	2,046	.....
Nombre de circulaires expédiées.....		6,354		.....
Jugements rendus par le Surintendant.....	27	35	8	.....
Nombre de rapports expédiés et reçus :				
des écoles supérieures.....	509	520	11	.....
des écoles communes.....	2,292	2,436	144	.....
des bureaux d'examineurs.....	62	74	12	.....
d'élection.....	979	1,104	125	.....
Erections, annexions, etc, de municipalités scolaires.....	35	32		3
Nominations de commissaires et de syndics.....	196	123		73
Bulletins d'inspection.....	5,805	5,688		117
Cartes de prix (Prize-cards) distribuées.....	3,355	6,246	2,891	.....
Nombre de chèques.....	3,193	3,940	747	.....
Nombre de reçus préparés et expédiés (y compris ceux du fonds de pensions).....	6,386	10,880	4,494	.....
Caisnes de livres expédiées.....	86	108	22	.....
Livres de récompense distribués.....	19,324	24,239	4,915	.....
Envois divers (nombre de volumes).....	1,130	4,616	3,486	.....
Frais de poste.....	\$564 82	\$700 00	\$135 18(b)	.....

(b) Cette augmentation indique une augmentation proportionnelle dans la correspondance du département.

La diminution dans le nombre des nominations de commissaires et syndics d'écoles par le gouvernement que l'on remarque dans ce tableau, au lieu d'être à regretter, accuse au contraire un symptôme des plus favorables. Elle prouve que dans deux ans un nombre relativement considérable de secrétaires trésoriers se sont mis au fait de leurs devoirs, quant à la procédure à suivre pour les élections annuelles des commissaires et syndics d'écoles. Cette amélioration, je ne crains pas de l'attribuer à la refonte des lois scolaires d'abord et ensuite au "Code de l'Instruction publique" contenant ces lois et les règlements des deux comités de Conseil, dont le gouvernement a envoyé un certain nombre d'exemplaires à chaque corporation scolaire de notre province.

Je ne puis aussi, avant de terminer, passer sous silence le transfert du musée scolaire qui a eu lieu dans le cours de l'année dans un local plus spacieux et où maintenant sont classés avec ordre, grâce à l'active et intelligente initiative du savant naturaliste qui en a la direction, un grand nombre de spécimens botaniques, minéralogiques, entomologiques et conchyliologiques particuliers, pour la plupart, à notre pays, dont plusieurs sont fort remarquables et très appréciés des spécialistes étrangers qui ont occasion de les visiter.

#### RAPPORTS SPÉCIAUX.

Je ne crois pas devoir terminer, monsieur le Ministre, sans attirer tout spécialement votre attention sur les rapports des universités McGill, Bishop et de l'École polytechnique de Montréal, ainsi que du très intéressant mémoire sur l'Instruction des sourds-muets qui m'a été fourni par M. l'abbé F.-X. Trépanier, premier chapelain de l'institution des sourdes-muettes de Montréal, qui sont annexés, cette année, à mon rapport annuel. A ces rapports qui sont tous du

plus haut intérêt viendra se joindre l'an prochain, j'en ai la promesse, celui de l'université Laval que, pour des circonstances imprévues, M. le recteur de cette institution n'a pu me donner à temps cette année.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Ministre,  
Votre très obéissant serviteur,  
GÉDÉON OUMET,  
*Surintendant.*

### PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

#### LA FLEUR ET LE SOLEIL.

(Fable.)

Une fleur odorante au soleil exposée  
Perdait son doux parfum, ses riantes couleurs,  
Et, la nuit, vainement aspirait la rosée  
Qui, d'un été brûlant tempérant les ardeurs,  
Ranimait la terre épuisée  
Par de trop constantes chaleurs.—  
Un jardinier la vit ; la trouvant encore belle,  
Il sut la porter doucement  
Dans un lieu frais, humide et plein d'herbe nou-  
[velle  
Où le soleil brillait plus rarement.—  
En peu de jours la fleur fanée,  
Relevant sa tige inclinée  
Et son feuillage délicat,  
Reprit toute sa grâce et son premier éclat.

Vous qui professez la science,  
Ecoutez un sage conseil :  
Trop d'étude nuit à l'enfance,  
Comme à la fleur trop de soleil.

Elie MORGEN.

#### Peu, mais bien.

Ceux qui s'occupent d'éducation, comme ceux qui étudient, ne sauraient trop méditer le passage suivant d'un auteur anglais bien connu, sir William Hamilton:

"Le but de l'étude n'est pas seulement d'acquérir la connaissance d'un certain nombre de faits, mais de pouvoir tirer parti de cette connaissance ; de même, ce n'est pas le nombre des lectures, mais la manière dont on lit qui devient un exercice profitable pour l'esprit. Il est donc plus profitable de lire

dix fois un livre que de lire dix livres, fussent-ils tous également bons. La maxime "*peu, mais bien*" (*non multa sed multum*) a reçu depuis l'antiquité, la valeur d'un axiome en éducation de tous ceux qui ont le droit d'exprimer leur avis sur la question. "Celui qui passe sa vie partout n'est chez lui nulle part ; — l'ami de tout le monde n'est l'ami de personne", et il n'y a peut-être pas, intellectuellement parlant, de caractère moins estimable que celui d'un homme qui sait un peu de tout et ne sait beaucoup de rien (*in omnibus aliquid, in toto nihil*). Comme les hommes les plus robustes ne sont pas ceux qui mangent le plus, mais bien ceux qui digèrent le mieux ; de même, dans tous les établissements d'éducation, on devrait être convaincu que l'hygiène mentale consiste à fortifier l'esprit et non à le bourrer ; que sa fonction n'est pas de rassasier la curiosité, mais de l'exciter ; ni d'introduire dans l'esprit, la plus grande somme possible de notions, mais de se servir de ces notions, quel qu'en soit le nombre, pour augmenter la puissance de l'esprit. Celui qui lit pour se rappeler fait bien, celui qui lit pour exercer son intelligence fait mieux encore ; mais celui qui lit pour former son jugement fait le mieux de tous." (Extrait du *Journal des Instituteurs*, Paris.)

### GYMNASTIQUE.

#### L'ÉDUCATION DU SYSTÈME NERVEUX PAR LA GYMNASTIQUE ET LES JEUX.

Le public ne voit d'ordinaire, dans la gymnastique, qu'un moyen violent d'acquiescer une force musculaire au-dessus de la moyenne, et il n'en considère les effets que dans le développement plus ou moins prononcé des biceps et des pectoraux. Il n'aperçoit guère les résultats tout aussi précieux que les exercices, logiquement coordonnés, peuvent amener

dans le perfectionnement des actes soumis à la direction du système nerveux, et les profits que l'homme du monde, aussi bien que l'ouvrier, peuvent retirer de l'éducation musculaire qui se fait au gymnase.

"Le mouvement dû à la contraction musculaire, dit M. Demeny, est, comme tous les phénomènes de la vie, sous la dépendance du système nerveux.

"Les actes musculaires sont extrêmement complexes.

"Ils sont le résultat de l'action simultanée d'un groupe de muscles qui, dans l'état normal, ont tous leur rôle mécanique bien déterminé. Les uns développent l'énergie proprement dite : ce sont les muscles spéciaux du mouvement ; les autres dirigent cette énergie et assurent la précision du mouvement, ils guident les segments osseux reliés par une articulation qui permet un mouvement dans les plans différents ; d'autres fixent un des points d'insertion des muscles précédents, et enfin les antagonistes mêmes des muscles spéciaux modèrent l'action de ceux-ci, leur résistent en cédant peu à peu et donnent ainsi au mouvement de la douceur et de la régularité.

"Tout mouvement bien exécuté demande le concours synergique de toutes ces actions musculaires.

"L'excitation émanée des centres nerveux contient tout ce qui est relatif à l'intensité et à la direction du mouvement ; elle se distribue, par différentes voies, aux divers muscles utiles et à un nombre d'autant plus restreint de muscles que la perfection du mouvement est plus grande.

"Cette répartition est soumise à l'action de la volonté, qui peut aussi bien produire le relâchement de muscles inutiles que la contraction des muscles véritablement utiles à un mouvement déterminé.

"Certains mouvements complexes, qui nécessitent d'abord une attention

soutenue, deviennent, par la répétition fréquente, inconscients, presque automatiques.

" C'est que l'excitation nerveuse qui suit toujours la même voie, finit par s'y créer, pour ainsi dire, un chemin facile. Il se forme à la longue une association de cellules nerveuses, de sorte que la coordination des mouvements est une véritable éducation de la moelle.

" Ce sont là des faits acquis, qui nous montrent que la gymnastique s'adresse tout autant au système nerveux qu'au système musculaire et peut perfectionner les fonctions de l'un et de l'autre.

" Au début des exercices, les mouvements sont incoordonnés ; si l'on demande à l'élève un effort considérable, tous ses muscles entrent en contraction. S'il élève un poids lourd du bras droit, la main gauche se trouve crispée, la face contractée, la respiration arrêtée. Dans une suspension fléchie à une barre horizontale, on voit les membres inférieurs raidis jusqu'aux orteils. C'est qu'il y a diffusion dans la répartition de l'ordre ou de l'excitation centrale.

" La volonté peut réglementer cette confusion, donner à l'excitation centrale la direction utile et empêcher ainsi les contractions inutiles de se produire.

" Il y a donc possibilité de perfectionner la coordination en exerçant les élèves à éviter les contractions inutiles et en continuant cet exercice volontaire jusqu'à ce que ces contractions aient disparu et que la synergie soit devenue inconsciente et automatique.

" Cette coordination acquise constitue un véritable perfectionnement physique. C'est d'elle que dépendent la précision et la sûreté dans les mouvements qui font l'adresse et la souplesse ; de plus, elle amène une grande économie dans la somme du travail mécanique dépensé dans chacun des mouvements, la possibilité de les exécuter un grand nombre

de fois, et elle recule finalement la limite de résistance à la fatigue.

" La coordination dans les mouvements exige, pour être obtenue chez un sujet, que le sens musculaire soit intact. Mais la délicatesse du sens musculaire n'est pas suffisante ; il faut, pour faire une parfaite éducation de la moelle, des conditions d'organisation favorables et un développement suffisant des agents qui peuvent influencer sur elle, c'est-à-dire une délicatesse générale des sens ; l'intelligence qui fait connaître ce qu'il faut améliorer ; la volonté qui commande la persévérance dans la répétition qui est une des conditions essentielles de modification.

" La seule énumération de ces qualités nous montre que la limite à la coordination est liée à leur degré même de perfection ; aussi voyons-nous des sujets chez qui tout progrès dans ce sens est bientôt devenu impossible : ce sont ceux qui forment la classe nombreuse des lourdauds et des maladroits, ne pouvant faire le moindre geste qui ne prête à la critique.

" Le jeune âge est particulièrement favorable à toutes les modifications du système nerveux, et la gymnastique favorise la spécialisation à un nouvel exercice quelconque.

" Le perfectionnement de la coordination dans les mouvements s'obtiendra par la répétition lente et fréquente d'actes musculaires simples et par la décomposition des mouvements complexes. Jamais, on ne devra accélérer le rythme lorsque l'on verra la raideur commencer. *Il faut attacher la plus grande importance à la correction des mouvements et veiller à ce que les élèves ne fassent pas visiblement des contractions inutiles qui les fatiguent et nuisent à l'exécution de leurs mouvements.*

" Il y a autant de coordinations spéciales qu'il y a de métiers manuels, toutes sont le résultat de l'accommodation du système nerveux à quelques mouvements

déterminés, toutes s'obtiennent par la répétition et par une éducation spéciale.

" On peut affirmer qu'au bout d'un certain temps, le résultat de ces coordinations consiste en ce que chaque sujet trouve la meilleure manière d'exécuter son travail musculaire avec la plus grande économie de force possible pour son organisation.

" Puisque les mouvements de la respiration sont sous la dépendance de la volonté, on peut aussi les régler et en modifier le rythme et l'amplitude. En cherchant à substituer de grandes inspirations lentes aux petites inspirations fréquentes, on peut certainement hâter les modifications persistantes, que nous avons vues se produire spontanément chez les coureurs. On évite ainsi l'effort de l'essoufflement et on augmente la résistance à la marche, à la course, au grimper, à la natation, et, en général, à tous les exercices musculaires violents qui amènent, si l'on n'y prend garde, des troubles dans la respiration et, corrélativement, dans la circulation du sang.

" Comme nous l'avons signalé précédemment, certains sujets, adroits d'ordinaire, sont complètement paralysés dans leurs mouvements dès qu'ils sont à une certaine hauteur au-dessus du sol. Le vertige et la frayeur les saisissent et leur enlèvent tous leurs moyens.

" Nous croyons que l'habitude de s'exercer dans le jeune âge à vaincre la crainte que l'on ressent d'un lieu élevé, atténuera ou fera disparaître les phénomènes du vertige. Dans ce but, on fera exécuter aux élèves des exercices d'équilibre et des mouvements simples sur la poutre à des hauteurs croissantes, et en s'entourant des précautions nécessaires pour éviter toute chute dangereuse. "

En ce moment où se discute l'importante question de l'introduction des jeux à l'école et où nous voyons des écrivains, des penseurs de mérite, réclamer la suppression des exercices de gymnastique au

profit des seules récréations actives, nous avons pensé que la démonstration qui précède vient à son heure pour calmer un zèle intempestif. Nous croyons, quant à nous, que les jeux font partie intégrante de la gymnastique: ils en sont le complément, l'application, comme les exercices coordonnés et rythmés en sont le correctif nécessaire. (Extrait de la *Gymnastique scolaire.*)

EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE RÉCITATION.

I

LES ECHECS.

Tout cède à vos désirs sur la terre et sur l'onde,  
 Vous faites d'un seul mot le destin des états :  
 Qu'êtes-vous cependant, augustes potentats,  
 Sur le grand échiquier du monde?  
 Au jeu d'échecs, les rois, les dames et les fous  
 Ont le pas sur les pions ; mais après la partie  
 L'égalité renaît, la puissance est finie,  
 Et c'est le même sac qui les renferme tous.

Le chevalier de SAINT-DONAT.

II

SUR LA CONVALESCENCE.

O jours de la convalescence!  
 Jours d'une pure volupté!  
 C'est une nouvelle naissance,  
 Un rayon d'immortalité.  
 Quel feu ! tous les plaisirs ont volé dans mon âme.  
 J'adore avec transport le céleste flambeau ;  
 Tout m'intéresse, tout m'enflamme ;  
 Pour moi l'univers est nouveau.  
 Sans doute que le Dieu qui nous rend l'existence,  
 A l'heureuse convalescence  
 Pour de nouveaux plaisirs donne de nouveaux  
 A nos regards impatients. [sens ;  
 Le chaos fuit ; tout naît ; la lumière commence ;  
 Tout brille des feux du printemps.  
 Les plus simples objets, le chant d'une fauvette,  
 Le matin d'un beau jour, la verdure des bois,  
 La fraîcheur d'une violette ;  
 Mille spectacles qu'autrefois  
 On voyait avec nonchalance,  
 Transportent aujourd'hui, présentent des appas  
 Inconnus à l'indifférence.  
 Et que la foule ne voit pas.

GRESET.

## DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

### I

Les chapiteaux chargés de figures chi-mériques, d'animaux apocalyptiques semblent appartenir à l'art du onzième siècle. — Aux yeux de certains érudits, quelques-unes des Catilinaires ont paru suspectes ; d'autres, plus hardis, en ont condamné plusieurs comme apocryphes. — Nous faisons tous les jours l'apologie des maximes du monde. — A la place des rois, les Athéniens avaient créé des magistrats perpétuels, sous le nom d'archontes. — Il existe dans ce monde visible un ordre, une gradation hiérarchique non interrompue de perfections de la pierre à la plante, de l'arbre à l'animal, et de celui-ci à l'homme. — Au dix-huitième siècle, le gouvernement municipal des villes avait dégénéré partout en une petite oligarchie. — Que serait la diplomatie si l'éducation du diplomate était bornée à l'étude matérielle du droit des gens ? — Ce distique a été fait pour servir d'inscription. — Les druides étaient tout-puissants dans les Gaules. — Les dynasties sont tenues de représenter les nations qu'elles ont à gouverner. — Beaucoup de dyspepsies n'ont pas d'autre cause que le défaut d'exercice. — La théorie des vapeurs sera un jour la base fondamentale de la météorologie. — Les Grecs faisaient des hellénismes en parlant latin, comme nous faisons souvent des gallicismes en parlant une autre langue que la nôtre. — Les néographes ont quelquefois de bonnes raisons à donner. — L'habitude de coucher sur la plume, en augmentant la transpiration cutanée, dispose à la néphrite. — Les néologues sont nombreux aujourd'hui.

### II

La vertu souffrante attendrit tous les cœurs qui ont quelque goût pour la vertu. — Ne jugez pas la conduite des

autres sur des ouï-dire, et quoi que vous fassiez vous-même, si vous avez la conscience d'avoir bien fait, moquez-vous des qu'en dira-t-on. — Il y a je ne sais quels traits divins imprimés sur le front du juste, qui font qu'on ne peut lui refuser des hommages secrets : c'est comme un spectacle de religion qu'on ne regarde qu'avec une espèce de culte. — Beaucoup d'hommes pensent bien et vivent mal ; peu sentent la nécessité de mettre d'accord leur conduite et leurs sentiments. — Il y a peu de plaisirs qui ne soient achetés trop cher. — La cacophonie dans les idées est plus fréquente aujourd'hui que dans les mots. — Les catacombes sont devenues célèbres pour avoir servi de refuge aux chrétiens au temps des persécutions. — Les dramaturges faisaient parler à leurs acteurs éperdus au milieu des cataclysmes de l'action, un langage qui paraîtrait maintenant du délire. — La catalepsie, en général rare, s'observe chez les individus nerveux et mélancoliques. — Dans les anciennes tragédies, la catastrophe formait la quatrième et dernière partie. — La cathédrale est pour les fidèles l'emblème et le symbole du christianisme. — Les hommes seraient peut-être pires s'ils venaient à manquer de censeurs. — L'animosité ne s'empare que des âmes communes : c'est la fièvre de la colère. — Il faut opposer un frein à l'anarchie de la critique. — Les anachorètes ne s'éteignent pas en finissant de vivre, mais en achevant de mourir.

### III

Il fut un temps où il était de mode de déguiser son nom sous l'anagramme. Beaucoup d'écrivains se cachent ainsi sous cette pseudonymie. — L'analogie est le plus puissant auxiliaire de la mémoire ; c'est la meilleure méthode d'enseignement et de transmission. — Il y a certaines douleurs que le temps peut endormir, mais qu'il n'apaise pas. — Les vérités mathématiques sont des vérités arides. —

La musique est une arithmétique de tons.—Tout épisode doit être lié à l'action principale.—Le microscope nous découvre dans chaque objet connu mille objets qui ont échappé à notre connaissance.—Le sommeil est une trêve conclue avec la douleur : quand elle est expirée, les chagrins reviennent nous livrer combat.—Le jeune cénobite quitte non sans quelques soupirs les délices de sa solitude.—Il y a des gens qui ne louent ou qui ne blâment que par des contre-vérités.—Plusieurs fois des scribes ignorants ont corrompu des textes précieux.— La jurisprudence se partage en droit privé et en droit public, qui se subdivise en droit national, droit international et droit cosmopolite.—Il vaut mieux s'exposer à l'ingratitude que de manquer aux misérables.—Le moyen âge nous a légué un grand nombre de dyptiques fort curieux.—Le chapiteau dorique grec a une échine très ample, taillée en biseau, accompagnée de trois ou de cinq petits filets ou listels.—L'éclectisme choisit dans tout pour avoir le droit de tout contester.—La poésie emprunte à la musique cette qualité indéfinissable de l'harmonie qu'on a appelée celeste, faute de pouvoir lui trouver un autre nom.—César eut des attaques d'épilepsie qui le surprirent en audience publique.—L'épilogue doit résumer les principaux points d'un discours.

J.-O. C.

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES.

Le premier fait relatif au *tir* des projectiles creux remonte au siège d'Ostende en 1602.

(ANDRÉOSSY.)

La *tire* a été, pendant bien des siècles, le procédé universellement employé pour le tissage des étoffes façonnées.

(MAIGNE.)

L'âme chrétienne *tire* sa force et sa consolation de la nourriture céleste qu'elle reçoit à l'autel.

(FLÉCHIER.)

Grand Dieu, ce n'est pas en *tirant* du néant toutes les créatures, que la grandeur de votre nom a paru le plus admirable sur la terre!

(MASSILLON.)

La gloire et la puissance des *tyrans* s'est évanouie avec le bruit que leurs entreprises insensées avaient fait sur la terre.

(IDEM.)

Nous y trouvâmes huit ou dix villageois qui, s'étant rassemblés là, *tiraient* et dérouillaient leurs armes à feu pour célébrer notre arrivée.

(Le Sage.)

En typographie, on appelle *tiret* une ligne ou trait horizontal qui indique un nouvel interlocuteur dans le dialogue, ou une suspension dans le discours.

C'est par *toi* que cela se fera.

Nous n'avons eu qu'un *toi*, qu'un berceau, nous n'aurons qu'un tombeau.

(BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.)

Veut-on que j'aille droit quand on y va *tortu*?

(LAFONTAINE.)

Une *tortue*, à la tête légère,  
Qui, lasse de son trou, voulut voir le pays.

(IDEM.)

Et, se laissant aller à son esprit *tortu*,  
De ses propres défauts se fait une vertu.

(BOILEAU.)

Les vaisseaux n'y arrivent qu'à la *toue*, parce qu'ils trouvent toujours des vents contraires ou un grand calme.

(RAYNAL.)

J'ai vu *tout* Israël dispersé dans les montagnes comme des brebis qui n'ont point de pasteur.

(SACI.)

Et d'une horrible *toux* les accès violents,  
Etouffent l'animal qui s'engraisse de glands.

(DELILLE.)

Les lignes du chapiteau de la cannelure des colonnes du Parthénon sont si déliées, qu'on serait tenté de croire que la colonne entière a passé au *tour*.

(CHATEAUBRIAND.)

Nous brûlons du désir de trouver une assiette ferme et une dernière base constante, pour y édifier une *tour* qui s'élève à l'infini.

(PASCAL.)

La grive commune se nomme quelquefois *tourd*.

Dans *tous* les mélodrames, on réserve une scène à effet pour ces deux acteurs à forte poitrine; c'est un beau *tournoi* de paroles; l'un fait sonner toutes les r, l'autre toutes les s. (TH. GAUTHIER.)

C'est en vain qu'on *tournoie*: il en faut venir à connaître le consentement à sa perte (à la damnation).

(BOSSUET.)

La livre *tournois* était de vingt sous, et la livre *parisis* de vingt-cinq.

J.-O. C.

## PHRASES A CORRIGER.

1 Qui sait les conséquences qu'aura cette regrettable législation (se rapportant aux écoles séparées de Manitoba), et qui sait si ceux qui l'ont provoqué et ceux qui l'ont passivement laissé s'accomplir ne seront pas les premiers à s'en repentir ?

2 Saluant les pompes du Capitole et le temple de Jupiter, Vercingétorix va descendre dans la prison Mamertine où son supplice doit apaiser les dieux de la République.

3 Après l'orgie, eux (les ministres) s'en vont; mais le prince reste; et, à moins qu'il ne veuille voyager hors de ses Etats, il tâche de faire vie qui dure.

4 Quel ordre eût pu s'établir entre des guerriers farouches, ignorants, fous de leur indépendance et s'abordant la lance au poing, si les Evêques n'eussent portés dans leurs assemblées les premières notions de la justice et du droit ?

5 Nous n'avons pas d'objection à ce que ces messieurs se raccommoient avec ceux dont ils ont froissé les susceptibilités et qu'ils ont outragé dans leurs sentiments.

6 Il était facile de répondre à cela: mais pourquoi les avez-vous créé ces préventions ?

7 Pense-t-on que celle-ci (la minorité

protestante de cette province) va accepter dix mille piastres comme compensation aux torts réels qu'on lui a causé ?

8 Se présenter à la veuve, lui faire sa cour et la décider au mariage fut pour le fermier l'affaire d'une demi-heure.

9 Si, réellement, M. avait été sincère, sa conduite aurait été toute autre.

10 A ces grandes qualités d'homme public M. C. joignait une piété et une charité que n'ont pas oublié ses co-patriotes, et les institutions religieuses qu'il aida de ses deniers.

## CORRECTION.

1..... qui l'ont *provoquée*, et ceux qui l'ont passivement *laissée* s'accomplir,.....

2....., où son supplice doit *apaiser* les dieux de la République.

3.....à moins qu'il ne *veuille* voyager...

4..... si les évêques n'eussent *porté*....

5....., et qu'ils ont *outragés* dans leurs sentiments.

6..... les avez-vous *créées*, ces préventions ?

7..... qu'on lui a *causés* ?

8..... fut (ou *ce fut*) l'affaire d'une *demi*-heure.

9.....sa conduite aurait été *tout* autre.

10....., M. C. joignait une piété et une charité que n'ont pas *oubliées*.....

J.-O. C.

## EXERCICES DE CALCUL.

I. Une femme a une pièce de toile de 29 verges  $\frac{1}{2}$ : combien pourra-t-elle faire de nappes en prenant 3 verges  $\frac{2}{3}$  par nappe ?

Réponse : 8 nappes.

Solution :

$$\text{Le nombre de nappes} = \frac{29\frac{1}{2}}{3\frac{2}{3}} = \frac{88}{11} = 8.$$

II. Une lingère emploie 4 verges  $\frac{5}{8}$  de dentelle pour la garniture d'un bonnet: combien pourra-t-elle garnir de bonnets avec 48 verges  $\frac{1}{2}$  ?

Réponse : 10 bonnets.

*Solution :*

Le nombre de bonnets =  $\frac{48\frac{1}{2}}{4\frac{5}{8}} = \frac{290}{29} = 10$ .

III. Trois sœurs achètent 43 verges  $\frac{1}{2}$  de cotonnade et en font des robes ; il faut 7 verges et  $\frac{1}{4}$  pour une robe : combien auront-elles de robes chacune ?

*Réponse :* 2 robes.

*Solution :*

Le nombre de robes que l'on pourra confectionner avec 43 verges  $\frac{1}{2}$  à raison de 7 verges  $\frac{1}{4}$  par robe =  $\frac{43\frac{1}{2}}{7\frac{1}{4}} = \frac{174}{29} = 6$ .

IV. Combien est-il dû à un ouvrier pour  $\frac{3}{4}$  de journée, s'il gagne \$1.65 par jour ?

*Réponse :* \$1.23 $\frac{3}{4}$ , soit \$1.24.

*Solution :*

Les  $\frac{3}{4}$  de \$1.65 =  $\frac{1.65 \times 3}{4} = \frac{4.95}{4} = \$1.23\frac{3}{4}$ .

V. Une personne hérite des  $\frac{5}{8}$  d'une propriété estimée à \$12 672, et vend les  $\frac{1}{4}$  de son héritage : combien lui est-il dû ?

*Réponse :* \$7 920.

*Solution :*

Les  $\frac{1}{4}$  de  $\frac{5}{8}$  =  $\frac{1}{4} \times \frac{5}{8} = \frac{1\frac{1}{2}}{8} = \frac{1}{4}$ .

Les  $\frac{1}{4}$  de \$12 672 =  $\frac{12\ 672 \times 5}{8}$

$1584 \times 5 = \$7\ 920$ .

VI. Un marchand achète 165 verges  $\frac{1}{2}$  de doublure à 67 centins  $\frac{1}{2}$  la verge : combien doit-il payer ?

*Réponse :* \$111.88.

*Solution :*

$\$0.67\frac{1}{2} \times 165\frac{1}{2}$  ou  $165,75 = 0.67\frac{1}{2} \times 165,75 = \$111.88$ .

VII. Ce marchand paye comptant, et on lui fait une remise de 3% : en profitant de cette remise, combien doit-il ?

*Réponse :* \$108,52.

*Solution :*

$\frac{111.88 \times 3}{100} = \$3,36 =$  la remise à faire ;

$\$111.88 - \$3.36 = \$108,52 =$  ce que doit le marchand.

VIII. Lorsque le mètre d'une marchandise se vend fr. 0.67 $\frac{1}{2}$ , à combien revient le mètre pour celui qui paye comptant, si on lui fait une remise de 3% ?

*Réponse :* Fr. 0.65475.

*Solution :*

$\frac{\text{Fr. } 0.675 \times 97}{100} = 0,00675 \times 97 = 0.65475$ .

IX. Calculer l'intérêt simple de \$12 050 pendant 3 ans et 4 mois à 4 $\frac{1}{2}$  %.

*Réponse :* \$1807,50.

*Solution :*

$\frac{\$120\ 50 \times 4\frac{1}{2}}{100} = 120,50 \times 4\frac{1}{2} = \$542,25$ , intérêt d'un an.

$\$542,25 \times 3\frac{1}{2} = \$1807,50$ , intérêt cherché.

X. Calculer l'intérêt de \$45 à 4 $\frac{1}{2}$  % par an, pour 2 mois  $\frac{1}{2}$ .

*Réponse :* \$0,37 $\frac{1}{2}$ .

*Solution :*

$\frac{\$45 \times 4\frac{1}{2}}{100} = \$0,45 \times 4\frac{1}{2} = \$1,95 =$  l'intérêt pour 1 an ou 12 mois.

$\frac{\$1,95 \times 2\frac{1}{2}}{12} = \frac{4,55}{12} = \$0,37\frac{1}{2} =$  l'intérêt

pour 2 mois  $\frac{1}{2}$ .

XI. Un homme peut construire un mur en 9 jours, un autre en 12 jours, et un troisième en 18 jours : en combien de temps, les trois ouvriers, travaillant ensemble, feront-ils le même mur ?

*Réponse :* 4 jours.

*Solution :*

$\frac{1}{9} + \frac{1}{12} + \frac{1}{18} = \frac{4}{36} + \frac{3}{36} + \frac{2}{36} = \frac{9}{36} = \frac{1}{4} =$  la fraction d'ouvrage que peuvent faire les 3 ouvriers ensemble en 1 journée.

Si les 3 ouvriers font  $\frac{1}{4}$  de l'ouvrage en 1 journée, ils mettront 4 fois plus de temps à faire tout l'ouvrage, soit 4 jours.

XII. C peut faire un ouvrage en 45 jours, et B en 9 jours ; mais si C, B et A travaillaient ensemble, ils le feraient en 3 jours : combien de temps A travaillant seul prendrait-il pour faire le même ouvrage ?

*Réponse :* 5 jours.

*Solution :*

$\frac{1}{45}$  = la fraction d'ouvrage que peut faire C en 1 journée.

$\frac{1}{9}$  = la fraction d'ouvrage que peut faire B en 1 journée.

$\frac{1}{45} + \frac{1}{9} = \frac{1}{45} + \frac{5}{45} = \frac{6}{45} = \frac{2}{15}$  = la fraction d'ouvrage que peuvent faire ensemble C et B en 1 journée.

$\frac{1}{3}$  = la fraction d'ouvrage que feraient A, B et C en 1 journée, s'ils travaillaient ensemble.

$\frac{1}{3} - \frac{2}{15} = \frac{5}{15} - \frac{2}{15} = \frac{3}{15} = \frac{1}{5}$  = la fraction d'ouvrage que peut faire A en 1 journée.

Mais s'il fait  $\frac{1}{3}$  de l'ouvrage en 1 journée, il mettra 5 fois plus de temps pour tout l'ouvrage, c'est-à-dire 5 jours.

J.-O. C.

## LECTURE POUR TOUS.

### LA CONSCIENCE.

La Conscience parle; écoutons bien sa voix;  
En vain pour l'étouffer on cherche un subterfuge,  
Et de nos actions elle est tout à la fois  
La loi, l'accusateur, le témoin et le juge.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

### AIDONS-NOUS!

Qu'importe que vos dons souvent soient mal  
[placés ?  
Dieu, qui veille sur nous, les voit, et c'est assez.  
L'abus au bienfaiteur n'en est jamais funeste;  
Et, si l'emploi se perd, du moins le bienfait reste.

LEFRANC DE POMPIGNAN.

### DONNEZ.

Donnez, car de la mort l'inflexible fantôme  
Ne nous laisse emporter dans son fatal royaume  
Que nos crimes et nos vertus;  
Et parmi les vertus, l'aumône est la plus belle,  
La plus belle des fleurs dont l'éclat étincelle  
Sur la couronne des élus.

REBOUL.

### Quelques pensées sur les Livres et la Lecture.

Que la lecture soit pour vous un exercice quotidien. (S. JÉRÔME.)

Il n'est point de vives douleurs qu'un quart d'heure de lecture n'ait dissipées.

(MONTESQUIEU.)

Ne vous livre pas au sommeil sans avoir lu quelque passage recommandable, qui mérite d'être conservé dans la mémoire, et de vous en demander compte le matin à votre réveil.

(ERASME.)

Ce n'est pas du nombre, mais de la qualité des livres que vous devez vous occuper.

(SÉNÈQUE.)

Toujours d'un bon auteur la Lecture profite.

(SCARRON.)

Recueillez toujours de vos lectures ce qui convient à vos besoins, afin que vous puissiez vous le rappeler souvent dans la journée, et que ce souvenir vous porte à avancer dans la vertu.

(S. BERNARD.)

Je converse avec moi-même et avec mes livres. O vie innocente! O doux repos! qu'il est honnête! il est plus noble que la plupart des autres affaires.

(PLINE LE JEUNE.)

Lisez les livres qui ont l'approbation des connaisseurs; si, pour vous distraire, vous en prenez d'autres, revenez toujours aux premiers.

(SÉNÈQUE.)

Quand une lecture vous élève l'esprit, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et généreux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage: il est bon, et fait de main d'ouvrier.

(LA BRUYÈRE.)

### Mon petit doigt me l'a dit.

Ce petit doigt si bavard qui raconte aux papas et aux mamans les grosses fautes de leurs enfants, est en rapport habituel avec l'oreille; il a ses libres entrées dans le palais auditif; il y remplit des fonctions de confiance et profite de la faculté qu'il a de s'introduire facilement pour faire sournoisement aux parents ses confidences et ses révélations. — C'est là, au moins, ce que pourraient penser ces bons petits êtres qui n'essayerent

jamais de dissimuler leurs peccadilles sans qu'une mère ou un oncle vienne leur dire aussitôt : *Mon petit doigt me l'a dit*. Importun et indiscret petit doigt qui est toujours là pour tout révéler à cette curieuse oreille, toujours prête à entendre.

Plus tard, l'enfant apprend que ce vilain petit doigt qu'il avait en horreur s'appelle *auriculaire*, et qu'il doit ce nom au mot latin *auricula*, parce qu'il est le seul de nos doigts qui puisse s'introduire dans l'oreille. Il comprend alors qu'on l'a trompé : le petit doigt est innocent de toutes les révélations qu'on lui prêtait, et s'il se mettait souvent en rapport avec l'oreille, ce n'était pas, comme on l'avait prétendu, pour médire sur autrui (\*). — C'est alors que l'enfant commence à s'étonner de sa crédulité et à se défier : car les premières lumières qui doivent se faire dans son intelligence, sont destinées à chasser toutes les erreurs, il faudrait dire toutes les sottises qu'on a trop souvent semées dans sa tête. S'il est des choses qu'il faut absolument cacher aux enfants, pourquoi ne pas leur dire la vérité sur tout le reste ? A quoi bon les abuser à plaisir avec tant de niaiseries et d'absurdités ? à quoi bon leur faire croire qu'un petit doigt peut parler, qu'il y a dans les montres une petite *bebête*, que *croquemitaine* va les manger, etc., etc. ? On ne nous fera jamais admettre qu'il soit besoin de pareils moyens pour élever des enfants. Il en est qui ne sont jamais guéris de la peur qu'on leur avait faite des cabinets noirs et des loups-garous.

(\*) Voici maintenant ce qu'ont dit des savants sur l'origine de ce proverbe : " Quelques-uns ont estimé qu'il falloit expliquer ce proverbe vulgaire : *Mon petit me l'a dit par mon petit dé* (de pour *dez*, comme parloient nos ancêtres, Dieu) *me l'a dit*, faisant allusion au génie de Socrate, à la nymphe Egérie de Numa et autres démons familiers. Ces démons étoient présumés inspirer ceux qu'ils favorisoient et leur parler à l'oreille." (Le P. LABRÉ, *Etymologies françaises*.)

Quant au petit doigt, il est aussi absurde que possible. Dites aux enfants que vous lisez la vérité dans leurs yeux, et vous les mettez bien plus sûrement en garde contre le mensonge, car vous vous attaquez à un sentiment qu'ils éprouvent quand le rouge leur monte à la figure : c'est en sentant qu'ils se dénoncent eux-mêmes qu'ils s'habitueront à la sincérité. (CHARLES ROZAN; *Petites Ignorances de la conversation*.)

**La province de Québec**

( Voir page 26, livraison précédente.)

*Vallée du Saint-Laurent* — Cette vallée occupe l'étendue comprise entre les deux chaînes de montagnes plus haut décrites. Elle forme une aire de 11, 830 milles ou de 30, 637 kilomètres carrés, dont 8,680 milles, au sud et 3,150 milles au nord du fleuve Saint-Laurent. La partie méridionale a une longueur d'environ 280 milles, ou 450 kilomètres, et une largeur moyenne de 31 milles ou 50 kilomètres, variant entre une douzaine de milles à Kamouraska et environ 50 au sud de Montréal. La partie septentrionale s'étend du cap Tourmente à la frontière occidentale de la province, à l'embouchure de la rivière Beaudet, distance d'environ 170 milles ou 274 kilomètres : sa largeur moyenne est d'une quinzaine de milles, variant entre zéro au cap Tourmente et environ trente mille en arrière de Montréal.

A son extrémité occidentale, cette grande vallée forme une plaine immense, circonscrite par la rive sud du Saint-Laurent, la rive nord de l'Yamaska et la limite ouest des comtés d'Iberville, Saint Jean et Laprairie. Cette plaine occupe plus du tiers de la vallée du Saint-Laurent et constitue, à proprement dire, la vallée du Richelieu. Elle a la forme d'un triangle ayant son sommet à l'entrée du lac Saint-Pierre, qui n'est qu'une expansion du Saint-Laurent. L'aire de ce

triangle est d'environ 1,400 milles, ou 3,626 kilomètres carrés. La surface de ce pays est absolument unie dans toutes son étendue, ou plutôt n'est variée que par les monts Sainte-Thérèse, Rougemont et Saint-Hilaire, qui ont peu d'étendue et ne sont que des masses isolées s'élevant abruptement au-dessus de la plaine, comme les bulles d'air à la surface de l'eau. La hauteur du mont Saint-Hilaire, la plus considérable de ces masses intrusives, est d'environ 1,200 pieds, ou 365 mètres. Du Pain-de-Sucre,—ainsi s'appelle la partie la plus élevée de cette montagne—on embrasse d'un seul coup-d'œil toute la vallée environnante et de l'est à l'ouest la vue se perd à l'horizon comme en pleine mer. A l'œil nu, on aperçoit la ville de Montréal, le pont Victoria, et l'on découvre même le lac Champlain éloigné d'une cinquantaine de milles ou d'environ 80 kilomètres de Saint-Hilaire. Le coup-d'œil admirable, le panorama féérique qui s'offre au regard du haut de ce mont, lui a valu le surnom de Belœil, sous lequel il est officiellement désigné.

Le reste de la vallée du Saint-Laurent, c'est-à-dire les lisières bordant la plaine qui vient d'être d'écrite, est plus accidenté. La région comprise entre l'embouchure de l'Outaouais et le cap Tourmente, quoique généralement unie, s'élève parfois en gradins abruptes pour former des terrasses de 200 à 300 pieds, 60 à 90 mètres, au-dessus du niveau du fleuve, auquel elles sont parallèles. Les rivières qui traversent cette région venant des montagnes, forment en descendant d'innombrables chutes et rapides capables de fournir à l'industrie une force motrice presque illimitée. En arrivant dans les plaines inférieures, ces rivières se sont creusé de profonds lits dans les terrains d'alluvion et forment des vallées étroites, coupées à pic.

(*Esquisse générale de la province de Québec*, par l'honorable HONORÉ MERCIER.)

## VARIÉTÉS.

*Le bétail du monde entier.*—D'après une statistique récente, il y aurait sur la terre 200 millions de bêtes à cornes,—450 millions de moutons,—100 millions de pores,—60 millions de chevaux.

C'est l'Australie qui possède le plus grand nombre de moutons : on en compte 100 millions. Les États-Unis sont les plus riches en bêtes à cornes, 50 millions de têtes ;—la Russie compte le plus de chevaux, 20 millions ;—enfin l'Allemagne est le pays qui élève le plus de porcs : on y trouve plus de 50 millions de ces animaux.

*La papauté.*—En jetant un rapide coup d'œil sur l'histoire de la papauté, dit la *Semaine religieuse* de Montréal, il appert que des 257 successeurs de saint Pierre, 15 sont des Français, 13 Grecs, 8 Syriens, 6 Allemands, 5 Espagnols, 2 Africains, 2 Savoyards, 2 Anglais, 2 de la Suède 2 de la Dalmatie, 2 de la Hollande, 2 du Portugal et 2 de Crète. L'Italie en compte 194, car tous les papes depuis 1523 ont été choisis parmi les cardinaux italiens. Huit sont morts un mois plus ou moins après leur élection ; 40 sont morts avant un an, et 22 avant deux ans ; 51 entre 4 et 5 ans ; 57 ont régné moins de 10 ans : 51, avant qu'ils aient fini la 15<sup>e</sup> année de pontificat, et 18 sont morts entre 15 et 20 ans de règne. Neuf seulement ont été plus de 20 ans sur le trône. L'immortel Pie IX, mort en 1878, a régné plus longtemps qu'aucun de ses prédécesseurs : il a été 31 ans sur le trône de saint Pierre.

### CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de **UN DOLLAR** par année, payable d'avance, pour le Canada et les États-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, **six francs cinquante centimes**.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII et VIII.

Prix de chaque volume broché : **Un Dollar**.

Chaque numéro se vend séparément **10 cents**.

**C. O. BEAUCHEMIN & FILS, Éditeurs,**

Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.